

LA PRATIQUE DES CONTESTATIONS DE SAISIES ATTRIBUTIONS



Public concerné

Avocats et juristes

Prérequis

Aucun

Niveau de la formation

Approfondissement des connaissances



Durée

3 heures



Lieu

Visio conférence*



Prix

280 € HT / 336 € TTC

25% remise Jeune Avocat



Intervenant

Maître Charlotte Gauchon

Avocat au Barreau de Marseille

Objectifs pédagogiques

A l'issue de la formation, vous serez capable de maîtriser la procédure de contestation d'une saisie-attribution.

Méthode d'apprentissage

Séance de formation en ligne, alternance d'apports théoriques, d'exercices et de cas pratiques, utilisation de l'outil de recherche Juri'predis.

Contenu

> Séquence 1 : Généralités sur la contestation d'une saisie attribution

- A. Un contentieux "pêche à la ligne"
- B. Les pièces à se procurer et leur temporalité

> Séquence 2 : Questions procédurales

- A. Questions de délais : délais à contrôler et à respecter
- B. Questions de recevabilité : quelques pièges à éviter
- C. La mise en place de la contestation de la saisie

> Séquence 3 : Présentation de quelques moyens de "défense"

- A. Les arguments in limine litis
- B. Les fins de non-recevoir
- C. Les arguments de fond

Formation accessible à toute personne en situation de handicap.

Prise en charge OPCA & FIFPL possible. Formation déductible au titre de votre formation professionnelle continue.

La tenue de la présente formation sera conditionnée à un minimum de 3 participants par session.

*Veuillez vous munir d'une tablette ou d'un ordinateur connecté à internet

LA PRATIQUE DES CONTESTATIONS DE SAISIES ATTRIBUTIONS

Inscription

Inscription effective après :

- validation des prérequis
- réception de la convention signée
- paiement du prix de la formation

Inscription requise 5 jours ouvrés avant formation.

Support pédagogique

- Powerpoint
- Support d'environ 100 pages avec toutes les références remis aux participants

Contrôle des connaissances et évaluation des acquis

- Questions
- Echanges en cours de formation
- QCM en fin de formation

Attestation de fin de formation

Après contrôle de présence et émargement, le participant recevra :

- Attestation de fin de formation
- Attestation FIF-PL (le cas échéant)

Organisme de formation certifié Qualiopi

- Gage de confiance et qualité
- prise en charge possible (FIF-PL/OPCO)

Annulation

- 5 jours ouvrés avant formation
- à défaut, toutes sommes versées restent dues



Intervenant

Charlotte Gauchon
Avocat

Maître Charlotte GAUCHON est inscrite au barreau de Marseille depuis 2019. Elle exerce dans le domaine du Droit des garanties, des sûretés et des procédures civiles d'exécution.

Titulaire d'un master II en Procédure civile et voies d'exécution et d'un doctorat en Droit processuel.

Ancienne Attachée temporaire d'enseignement et de recherche auprès des Universités Panthéon-Assas et Clermont-Ferrand, elle est actuellement chargée d'enseignement à Aix-Marseille Université.

Déroulé de la formation

5 mn Accueil des participants par le référent pédagogique (Juri'Learn)

Présentation de la formation et du formateur

5 mn Prise de parole du formateur, début de la formation.

"Tour de table" des participants, interrogation sur les attentes et besoins.

50mn Séquence 1 : Généralités sur la contestation d'une saisie attribution

5 mn Pause

50mn Séquence 2 : Questions procédurales

5 mn Pause

50mn Séquence 3 : Présentation de quelques moyens de "défense"

5 mn "Tour de table" des participants pour évaluer la satisfaction

Clôture de la formation

Durée totale de la formation : 3H

